

Les crédits

M. Boudria: Et ça continue. Le ministre dit que c'est du Stevie Cameron. S'il fallait choisir entre la parole de Stevie Cameron et celle du leader parlementaire du gouvernement, je saurais qui croire. Je croirais Stevie Cameron.

M. Andre: Vous prenez tous deux plaisir à vous vautrer dans la boue.

M. Boudria: Madame la Présidente, je ne crois pas avoir prononcé de paroles antiparlementaires. Peut-être le ministre pourrait-il faire de même. Il n'aime peut-être pas ce que je dis, mais cela ne signifie pas que c'est faux. Je n'ai porté aucune accusation personnelle contre lui.

M. Andre: Je n'ai pas encore entendu de vérités.

M. Boudria: Madame la Présidente, je continue mes citations d'articles de journaux. «Le 24 mars 1989, Claude Levasseur, directeur de campagne dans la circonscription de Trois-Rivières, a été reconnu coupable par un tribunal provincial québécois de trafic d'influence. Les audiences ont révélé que M. Levasseur avait demandé un pot-de-vin de 2 500 \$ à l'arpenteur Jean-Marie Chastenay, de Cap-de-la-Madeleine, qu'il avait choisi pour un contrat de 50 000 \$ qu'il avait obtenu. Chastenay avait enregistré sa conversation avec Levasseur et avait remis l'enregistrement à la police. Levasseur a plaidé coupable et a été condamné.»

J'imagine que le premier ministre dira que ce n'est pas vrai.

M. Andre: De quelle circonscription venait-il?

M. Boudria: Je suis heureux que le ministre ait posé la question. C'est un directeur de campagne et un associé même aujourd'hui d'un ministre dans cette enceinte. Il est toujours associé à ce dernier ou c'était du moins le cas il y a trois semaines encore. Ainsi, le ministre d'en face demande ce qu'il fait.

[Français]

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Madame la Présidente, j'écoute avec beaucoup d'attention les propos de mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell, mais je trouve extrêmement tendancieux la relation qu'il fait entre une cause qui a été jugée et le rapprochement qu'il tente de faire avec cette cause et un des ministres de la Couronne.

Je pense que, connaissant mon collègue de Glengarry—Prescott—Russell, il ne veut sûrement pas faire des insinuations à l'effet qu'il pourrait exister autre chose, parce qu'il pourrait peut-être le dire à l'extérieur de la

Chambre. Mais je pense qu'à ce moment-ci, il devrait s'en tenir à des propos, surtout ne pas impliquer un ministre de la Couronne dans une chose qui a été entendue et jugée sans que le ministre de la Couronne, ou sans que l'individu, à l'époque, ait été amené à témoigner d'une façon ou d'une autre, parce qu'il n'y a pas eu d'accusation non plus de portée, si on se reporte dans le contexte de l'époque. Je pense que le député de Glengarry—Prescott—Russell devrait faire extrêmement attention à ces propos-là.

Mme le vice-président: Avec le sujet invoqué dans la motion présentée par l'honorable député aujourd'hui, je pense que la dernière partie de l'intervention de l'honorable député de Champlain est remplie de sagesse et qu'il serait souhaitable, en tout temps, que tout le monde, quel que soit le côté de la Chambre ou le parti concerné, fasse preuve d'extrêmement de prudence pour ne pas porter d'accusations qui ne seraient pas possible d'être vérifiées.

M. Boudria: Madame la Présidente, je suis d'accord avec le point soulevé par mon collègue de Champlain. Je n'ai pas dit que dans ce cas-là il y avait accusation contre le ministre. D'accord. J'accepte sa remarque.

[Traduction]

En ce qui concerne cette personne, je suis d'accord.

Je voudrais maintenant me pencher sur la question plus large de la moralité dans le secteur public. À la demande du député de Beauséjour, j'ai préparé un document sur ce que notre parti se propose de faire relativement à cette question et je voudrais le partager avec la Chambre des communes.

Voici certaines des recommandations que je voudrais faire consigner au compte rendu. Selon moi et de l'avis de mes collègues, on devrait adopter les recommandations du comité mixte spécial relatif aux conflits d'intérêts. Le rapport en question est inscrit au *Feuilleton* depuis près de quatre ans et il a expiré au *Feuilleton* à deux reprises, a été présenté de nouveau, a fait l'objet d'une étude par un comité spécial et a été laissé de côté pendant six mois.

Je crois également que le conjoint d'un député devrait être forcé de divulguer ses biens. Selon moi, on devrait former un comité spécial pour étudier les traitements et avantages des législateurs et faire rapport là-dessus. Je crois qu'on devrait fusionner les ministères des Approvisionnement et Services et des Travaux publics afin de former un ministère fédéral des services gouvernementaux en vue de réduire les coûts.